

Les UA du certificat assistant comptable

UACF23

Si l'expérience professionnelle d'un an n'est pas dans le domaine comptable, alors un stage de 3 mois dans la spécialité est exigé.

→ L'auditeur doit établir un **rapport de pratique professionnelle** d'une vingtaine de pages (introduction présentant l'entreprise, un développement illustré sur les missions effectuées et une conclusion témoignant du recul de l'auditeur face à son futur métier).

→ Ce rapport est évalué par le responsable du certificat et la note est transmise à la scolarité via un PV. **Aucune soutenance** du rapport n'est réalisée.

UACF24

Sans expérience professionnelle ni stage, l'auditeur a la possibilité de réaliser un **projet entrepreneurial**.

→ L'auditeur doit réaliser un **projet de création d'entreprise** en développant les points suivants : l'analyse stratégique, le business model, le plan de financement à court et moyen terme, une simulation de bilan et de compte de résultats sur 3 ans et des éléments d'analyse financière.

→ Ce projet professionnel donne lieu à une **évaluation écrite** et une **soutenance orale**. La moyenne des deux notes officialise la validation de l'UA.

UACF25

Si l'expérience professionnelle d'un an est bien dans la spécialité (il faut néanmoins une attestation professionnelle du poste occupé ainsi que les bulletins de salaire correspondant),

→ L'auditeur doit établir un **rapport de pratique professionnelle** d'une vingtaine de pages comprenant une introduction présentant l'entreprise ou l'organisation, un

développement illustré sur les missions effectuées et une conclusion témoignant du recul de l'auditeur face à son expérience professionnelle).

→ Ce rapport est évalué par le responsable du certificat et la note est transmise à la scolarité via un PV. **Aucune soutenance** du rapport n'est réalisée.